

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1943

présenté par
Mme Cristol, rapporteure thématique

ARTICLE 12

À l'alinéa 3, substituer à la référence :

« 8 »

la référence :

« 6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.